



durée du préavis de depart pour une location

Par **hades**, le **30/03/2009** à **19:35**

bonjour

je suis actuellement propriétaire d'un logement que je loue a une tiers personne depuis janvier 2009, cette personne me donne congé avec un preavis de 1 mois alors que sur le bail etais stipulé un delai de 3 mois

Voici sa situation pour eclaircir le sujet

l'appartement est loué au nom d'une seul personne, mamman depuis janvier (accouchement le jours de l'etat des lieux, celui ci fut donc effectué par son ami, mais au nom de la locatrice). Cet ami est interimaire et on lui a proposer une mission d interim de 15 jours dans une usine a tartas qui aboutira a une embauche definitive.

j'aimerai savoir si le delai est de 1 mois comme elle le pretend ou alors de 3 mois

merci de vos futurs reponses

cordialement